REPUBLIQUE FRANCAISE

GRANDLYON
la métropole

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL

Conseil du **21 juin 2021**

Délibération n° 2021-0604

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Comité de gouvernance de l'Observatoire local des loyers - Désignation de représentants du Conseil

service : Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction habitat et logement

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Payre

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 4 juin 2021

Secrétaire élu : Madame Sophia Popoff

Affiché le : mercredi 23 juin 2021

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Grosperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mmes Dromain, Arthaud, Asti-Lapperrière, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barge, Barla, Mme Benahmed, MM. Blache, Blein, Mmes Borbon, Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, M. Bréaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, MM. Bub, Buffet, Mmes Burricand, Cabot, Cardona, Chadier, MM. Chambon, Charmot, Mme Charnay, MM. Chihi, Cochet, Cohen, Mmes Coin, Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crédoz, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Da Passano, Dalby, David, Debû, Mmes Dehan, Delaunay, MM. Devinaz, Doucet, Mmes Dubois Bertrand, Dubot, Edery, El Faloussi, Etienne, Fautra, Fontaine, Fontanges, Fournillon, Fréty, Frier, MM. Galliano, Gascon, Mme Georgel, MM. Geourjon, Girard, Mme Giromagny, MM. Godinot, Gomez, Grivel, Groult, Mmes Guerin, Jannot, MM. Kabalo, Kimelfeld, Mme Lagarde, MM. Lassagne, Le Faou, Mme Lecerf, MM. Legendre, Lungenstrass, Maire, Marguin, Marion, Millet, Mône, Monot, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mmes Pouzergue, Prost, MM. Quiniou, Rantonnet, Ray, Mmes Reveyrand, Roch, M. Rudigoz, Mmes Runel, Saint-Cyr, Sarselli, Sechaud, MM. Seguin, Sellès, Mme Sibeud, MM. Smati, Thevenieau, Uhlrich, Vergiat, Vieira, Vincendet, Vincent, Mmes Vullien, Zdorovtzoff.

Absents excusés : MM. Ben Itah, Benzeghiba (pouvoir à M. Longueval), Mme Burillon (pouvoir à Mme Vullien), MM. Diop (pouvoir à M. Legendre), Doganel (pouvoir à M. Chambon), Mmes Dupuy (pouvoir à M. Vincendet), Subaï (pouvoir à M. Guelpa-Bonaro).

Conseil du 21 juin 2021

Délibération n° 2021-0604

commission principale :	urbanisme, habitat, logement et politique de la ville
objet :	**Comité de gouvernance de l'Observatoire local des loyers - Désignation de représentants du Conseil**
service :	Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction habitat et logement

Le Conseil,

Vu le rapport du 2 juin 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Le ministère chargé du logement et ses partenaires ont mis en place, fin 2012, un réseau expérimental d'Observatoire local des loyers. L'Observatoire local des loyers de l'agglomération lyonnaise a ainsi été créé en 2013 par l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise (Urbalyon), avec pour objectif de connaître et suivre les loyers du parc locatif privé sur un large territoire, couvrant les 59 communes de la Métropole de Lyon mais aussi tout ou partie de plusieurs communautés de communes, dont celles de l'Est lyonnais, du Pays de l'Ozon, de la Vallée du Garon, du Beaujolais Pierres Dorées et de Miribel et Plateau.

L'Observatoire local des loyers fait partie du réseau national d'observatoires des loyers, animé par l'Agence nationale pour l'information sur le logement (Anil), sous l'égide du ministère chargé du logement. Les statistiques sont élaborées selon une méthode commune validée par un comité scientifique indépendant. En 2019, Urbalyon a recueilli plus de 26 000 références sur 139 communes, émanant des professionnels et d'une enquête annuelle téléphonique réalisée auprès d'un panel suivi de 1 000 logements.

En parallèle du dépôt de candidature pour l'encadrement des loyers, une demande d'agrément a été déposée. Celui-ci a été délivré à Urbalyon par arrêté du ministère de la Transition écologique du 8 février 2021, publié au Journal officiel du 11 février 2021.

Dans ce cadre, la gouvernance de l'Observatoire évolue, avec la mise en place d'un comité de gouvernance de l'Observatoire local des loyers, créé conformément aux statuts d'Urbalyon, modifiés le 18 décembre 2020. Ce comité de gouvernance a vocation à se réunir 2 fois par an pour, notamment, préparer et prendre connaissance des résultats des enquêtes, valider leur publication et diffusion. Sa composition vise à assurer une représentation équilibrée des partenaires.

II - Modalités de représentation

Le comité de gouvernance de l'Observatoire local des loyers est composé comme suit :

- la présidence, assurée par un élu du conseil d'administration d'Urbalyon (1 siège, 1 voix délibérative),

- un 1er collège réunissant les représentants de l'État (4 sièges, 4 voix délibératives),

- un 2ème collège réunissant les représentants de la Métropole (4 sièges, 4 voix délibératives),

- un 3ème collège réunissant les représentants des collectivités, des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et les syndicats mixtes concernés (un siège chacun, le collège disposant de 4 voix délibératives en plus, un vote interne désignera au besoin les porteurs de voix),

- un 4ème collège réunissant les représentants des bailleurs et gestionnaires (un siège chacun, le collège disposant de 5 voix délibératives au plus, un vote interne désignera au besoin les porteurs de voix),

- un 5ème collège réunissant les représentants des structures représentatives des locataires (un siège chacun, le collège disposant de 5 voix délibératives au plus, un vote interne désignera au besoin les porteurs de voix),

- un 6ème collège ayant vocation à regrouper les autres organismes intéressés et les personnalités qualifiées, qui disposeront chacun d'une voix consultative.

La Métropole dispose de 4 représentants au sein du comité de gouvernance de l'Observatoire local des loyers. Il est donc proposé au Conseil de désigner ces 4 représentants ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

Vu l'accord unanime du Conseil pour ne pas procéder à un vote à bulletin secret en application de l'article L 3631-7 du code général des collectivités territoriales ;

DELIBERE

Désigne pour représenter la Métropole, pour la durée du mandat en cours, au sein du comité de gouvernance de l'Observatoire local des loyers :

- M. Renaud PAYRE,
- Mme Béatrice VESSILLER,
- M. Raphaël DEBÛ,
- Mme Rose-France FOURNILLON.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 23 juin 2021.